

LE FRANÇAIS, LANGUE DE TRAVAIL ET DE SERVICE

Association des juristes d'expression française du N.-B. inc.

RAPPORT ANNUEL

2023 - 2024

1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024



NOS DOSSIERS

Revendications
politiques et
juridiques

P. 03 à P. 11

REPRÉSENTATIONS

P. 18

COMMUNICATIONS

P. 22



TABLE DES MATIÈRES



02	Mot du Président
03	Nos dossiers - politiques
11	Nos dossiers - juridiques
13	Nos activités /Projets
18	Représentations
22	Communications
23	Conseil d'administration
24	Résolutions
26	Réseaux sociaux et adhésions
27	AGA 2023-2024

MOT DU PRÉSIDENT

Chères membres et chers membres,

Depuis le début de mon premier mandat à la présidence de l'AJEFNB, en 2018, force est de constater que notre Association a énormément pris de gallon dans la sphère publique et juridique. Suite à ma nomination à la présidence, je m'étais fixé les objectifs suivants : augmenter le nombre d'adhésions, augmenter les services offerts aux membres, établir des relations plus harmonieuses avec nos partenaires et les autres intervenants en matière de langues officielles, développer de meilleures relations avec nos partenaires tels le Barreau, le Secrétariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick et la FAJEF, améliorer la crédibilité et le poids politique de l'Association, augmenter notre présence dans les médias, revamper le site web, améliorer Le Bref, offrir plus de formations professionnelles à nos juristes, augmenter l'information juridique offerte au public et procéder à l'embauche de personnes étudiantes afin d'assurer une certaine continuité à l'Association.

À la lumière du présent rapport annuel, ainsi que des rapports annuels précédents, je suis fier du travail accompli au cours de mes trois mandats à la présidence. Grâce au travail acharné de notre conseil d'administration, nous avons été en mesure, au fil des ans, de réaliser la majorité des objectifs mentionnés. Par ailleurs, l'AJEFNB a su prendre sa place dans les discussions entourant la révision de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick ainsi que la modernisation de la Loi sur les langues officielles fédérale. Par le fait même, la présence de notre association au sein de la communauté francophone et acadienne a certainement évolué depuis les dernières années, permettant à l'AJEFNB de gagner en crédibilité auprès des acteurs juridiques et politiques.

Aurais-je pu faire mieux? Bien évidemment, mais comme la tâche de présidence en est une de bénévolat, les aléas de ma pratique privée prenaient, la plupart du temps, préséance sur les tâches à accomplir à titre de président de l'Association. Par ailleurs, le fait d'avoir dû effectuer la transition de trois directions générales a fait en sorte de ralentir quelque peu les élans que je m'étais donnés. À cet effet, n'eût été du professionnalisme et la détermination de nos trois directions générales, l'Association ne serait pas ce qu'elle est maintenant. J'aimerais donc remercier mille fois Philippe Morin, Alexandre Vienneau et Pascale Rioux-Doucet pour toute l'aide apportée à l'Association. Bref, je termine mon troisième et dernier mandat à la présidence de l'AJEFNB avec la tête haute! Bien que notre Association ait atteint des avancés remarquable dans les dernières années, de nombreux dossiers demeurent afin de faire avancer davantage l'accès à la justice dans les deux langues officielles!

À ce titre, je vous invite à participer en grand nombre à notre prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 25 octobre prochain à 12h à la Faculté de droit de l'Université de Moncton ainsi qu'en vidéoconférence. Qui plus est, je vous invite à participer à la journée de formations professionnelles gratuite qui est offerte gratuitement à nos membres dans le cadre de notre AGA!



Révision de la LLONB

Le 28 mars 2023, le gouvernement provincial avait enfin déposé son projet de loi visant à modifier la *Loi sur les langues officielles* du N.-B. (« LLONB »), soit le projet de loi 37, par l'entremise du premier ministre Blaine Higgs. C'était un moment fort attendu pour la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick et, malheureusement, nous avons encore une fois été déçus, dans ce dossier où les déceptions et les frustrations n'ont cessé de s'accumuler.

Comme anticipé, ce projet de loi visait essentiellement à la création d'un nouveau Secrétariat aux langues officielles. Comme nous l'avons évoqué à maintes reprises, bien que de créer un Secrétariat ne soit pas une mauvaise idée en soi, la structure proposée n'est pas propice pour en assurer son efficacité et sa pertinence.

Parmi les autres déceptions à l'époque, mentionnons l'abrogation de l'article 42 et l'ajout du para 43.10(2) qui vient amoindrir le para 43.01(1), en indiquant que le CLONB peut toutefois déléguer ses pouvoirs lorsque celui-ci se retrouve en situation de conflits d'intérêts.

Au mois d'avril, et ce en réponse à cette révision bâclée et du peu de considération démontrée envers la communauté acadienne et francophone, l'AJEFNB avait signé une lettre ouverte au premier ministre Higgs avec plusieurs autres organismes acadiens et francophones de la province.

Dans cette lettre, nous l'enjoignons notamment à faire preuve de bonne foi et de revenir avec humilité à la table de négociation.

Dans les mois qui ont suivi, et ce en guise de mince consolation, l'AJEFNB était heureuse de constater que la Province avait finalement décidé de faire marche arrière en ce qui concerne le retrait de l'article 42 au projet de loi 37. La réinstauration de cet article prévoit désormais que le premier ministre devra procéder à une révision de la LLONB, laquelle devra être terminée au plus tard le 3 décembre 2031.

2nd Session, 68th Legislature New Brunswick 1 Charles III, 2023-2024	2 ^e session, 68 ^e législature Nouveau-Brunswick 1 Charles III, 2023-2024
BILL	PROJET DE LOI
37	37
An Act Respecting the Official Languages Act	Loi concernant la Loi sur les langues officielles
Read first time: March 29, 2023	Première lecture : le 29 mars 2023
Read second time:	Deuxième lecture :
Committee:	Comité :
Read third time:	Troisième lecture :
HON. BLAINE HIGGS	L'HON. BLAINE HIGGS

Le 16 juin 2023, la sanction royale a été accordée au projet de loi 37 visant à modifier la LLONB. Bien que l'AJEFNB se réjouit que ce projet de loi soit enfin adopté, il n'en demeure pas moins que celui-ci s'apparente en réalité au statu quo. En effet, considérant que l'égalité réelle entre les deux langues officielles et les deux communautés de langue officielle de notre province n'a toujours pas été atteinte, force-nous est de constater que cette révision de la LLONB constitue en fait un recul pour la communauté francophone du Nouveau-Brunswick, qui devra malheureusement attendre encore un autre 7 ans avant de pouvoir « possiblement » espérer à des avancements concrets au niveau de ses droits linguistiques.



Modernisation de la LLO fédérale

Au début de l'année 2023, plusieurs ajouts au projet de loi C-13 avaient été débattus devant le Comité permanent des langues officielles. Parmi les ajouts importants à souligner au niveau de l'accès à la justice en français, mentionnons les changements qui ont été apportés à l'article 16 de la *Loi sur les langues officielles* du Canada, que voici:

(2) Le paragraphe 16(3) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(3) Il incombe au gouvernement fédéral de veiller, dans le cadre des nominations aux tribunaux fédéraux, à ce que ceux-ci soient en mesure de s'acquitter de leur obligation imposée au paragraphe (1).

16.1 Le gouvernement fédéral tient compte de l'importance de l'accès égal à la justice dans les deux langues officielles au moment de nommer les juges des cours supérieures.

16.2 (1) La personne qui soumet sa candidature en vue d'une nomination à titre de juge d'une cour supérieure indique son niveau de compétence dans les deux langues officielles.

(2) Le Bureau du commissaire à la magistrature fédérale évalue la capacité de parler et de comprendre clairement les deux langues officielles de tout candidat qui a indiqué posséder des compétences dans les deux langues officielles.

16.3 Le Bureau du commissaire à la magistrature fédérale offre la formation linguistique nécessaire aux juges des cours supérieures.

L'AJEFNB et la FAJEF se sont certainement réjouiés de ces changements, d'autant plus que des efforts de lobbying avaient été déployés en ce sens auprès des députés avant le vote sur les changements proposés à l'article 16.

Le 15 juin 2023, le Sénat adoptait finalement le projet de loi C-13, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois* (« LLO »).

Le 20 juin, les communautés de langue officielle en situation minoritaire (« CLOSM ») purent enfin se réjouir avec l'annonce historique de la sanction royale accordée à la LLO. L'adoption de cette loi est le résultat d'un travail exceptionnel et d'une collaboration entre les communautés et les parlementaires après plus de six ans de travail pour la modernisation de celle-ci.



Cette loi contribuera, nous l'espérons, à moderniser et à renforcer le régime linguistique canadien et ainsi favoriser l'épanouissement des CLOSM. En outre, elle contribuera au rapprochement des deux communautés de langue officielle et à l'égalité réelle.

À titre de rappel, la nouvelle mouture de la LLO reconnaît désormais les différentes réalités linguistiques dans les provinces et territoires ainsi que le statut minoritaire de la langue française en Amérique du Nord. Elle confère également de nouveaux pouvoirs d'ordonnance et de sanction au Commissaire aux langues officielles et accroit le rôle de surveillance du Conseil du Trésor, en centralisant davantage la coordination de la mise en œuvre de la loi.

De plus, la LLO modernisée précise désormais davantage les obligations de consultation et de mesures positives des institutions fédérales envers les minorités linguistiques. Elle crée également une obligation pour le gouvernement d'adopter une politique en matière d'immigration francophone avec l'objectif de rétablir le poids démographique des communautés francophones et acadiennes.

L'AJEFNB se réjouit certainement de la concrétisation de la modernisation de la LLO et tient à remercier chaleureusement les parlementaires qui ont reconnu l'urgence d'agir pour protéger le français, qui se trouve en situation vulnérable.

Nous tenons aussi à saluer, plus particulièrement, le travail de l'ancienne ministre des Langues officielles, l'honorable Ginette Petitpas-Taylor, ainsi que le travail de sa prédécesseure, l'honorable Mélanie Joly.

Plan d'action 2023-2028 pour les langues officielles

Le 28 mars 2023, le gouvernement fédéral a dévoilé son budget 2023. Parmi les mesures annoncées, nous avons notamment retenu que ce dernier allait investir un milliard de dollars supplémentaires sur cinq ans dans le cadre de son prochain Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 (« Plan »).

En d'autres mots, on apprenait la bonne nouvelle que le prochain Plan aurait donc un budget total de 3,8 milliards de dollars et que le milliard de dollars supplémentaire serait réparti de la façon suivante : 1) 373,7 millions de dollars en initiatives fédérales; 2) 24,5 millions de dollars pour le Programme de contestation judiciaire; et 3) 679,2 millions de dollars pour les ententes entre provinces et territoires.



Le 26 avril 2023, le gouvernement dévoilait enfin son prochain Plan, intitulé : « Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration ». Encore une fois, ce fut une bonne nouvelle lorsqu'on apprit que des investissements additionnels de 16,3 millions de dollars sur cinq ans allaient avoir lieu dans le secteur de la justice, y compris une augmentation de 5 millions de dollars en financement de base pour les organismes tels que les AJEF.

Depuis plusieurs années, le réseau de la FAJEF, et particulièrement l'AJEFNB, faisait la demande d'augmenter le financement de base des AJEF. Ce financement de base est très important pour la survie et la pérennité de l'AJEFNB puisqu'il nous permet notamment d'embaucher un employé à temps plein qui veille à assurer le bon fonctionnement de notre association, nous permettant ainsi de remplir pleinement notre mandat.

Malgré cette annonce d'une augmentation de 5 millions de dollars en financement de base, Justice Canada nous avait contacté ce printemps pour nous indiquer que notre montant de financement de base allait demeurer similaire à celui que nous recevions par le passé. En d'autres mots, pour l'instant, c'était le statu quo.

Les 16 et 17 mai 2023, notre président, Me Florian Arseneault, et notre directeur général, Me Alexandre Vienneau, étaient à Ottawa afin de rencontrer les représentants de Justice Canada à la rencontre annuelle du Comité consultatif sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Lors de cette rencontre, en plus de nous dévoiler les prochaines priorités pour le secteur de la justice, Justice Canada nous a indiqué qu'il y avait de bonnes chances que notre financement de base soit bonifié à partir de l'automne 2023. Or, encore une fois, les AJEF et l'AJEFNB durent patienter...

Ce n'est finalement qu'à la fin mars 2024, soit seulement quelques jours avant que notre nouvel exercice financier commence, que l'AJEFNB a reçu la bonne nouvelle que son financement de base annuelle allait augmenter pour passer de 90 000 \$ à 180 000 \$. Ce financement bonifié est certes bien accueilli puisqu'il permet de fortifier la structure organisationnelle de l'AJEFNB et lui permet d'assurer sa pérennité pour au moins les cinq prochaines années. En effet, cette nouvelle injection de fonds pourra notamment lui permettre d'engager de nouveaux employés afin d'épauler la direction générale dans son travail, ce qui, nous l'espérons, permettra à l'AJEFNB de se développer et accroître sa présence davantage.



LLO - Rencontre avec le secrétariat aux langues officielles

Comme on le sait, depuis le 16 juin dernier, la sanction royale a été accordée au projet de loi 37 visant à modifier la *Loi sur les langues officielles* du N.-B. (LLONB »).

Parmi les changements apportés à la LLONB, le seul changement qui pourrait avoir un impact sur l'application de cette loi est l'ajout du Secrétariat aux langues officielles (« Secrétariat »). Bien que nous ayons de sérieux doutes quant à l'efficacité de ce Secrétariat pour faire réellement progresser la LLONB, nous allons tout de même laisser la chance au coureur.

C'est donc avec un esprit d'ouverture et de collaboration que l'AJEFNB a décidé de contacter le Secrétariat afin d'organiser une rencontre avec les membres exécutifs du Secrétariat et de l'AJEFNB. Peu longtemps après notre invitation, le Secrétariat a promptement accepté de nous rencontrer.

Le 29 février dernier, Me Florian Arseneault et Me Alexandre Vienneau ont rencontré certains membres du personnel du Secrétariat aux langues officielles afin de déterminer les moyens de collaboration possibles.

Parmi les points discutés durant la rencontre avec les membres du Secrétariat figurent les possibles améliorations pouvant être apportées par le gouvernement dans le secteur de la justice en matière de langues officielles.

L'AJEFNB souhaite pouvoir collaborer avec cette nouvelle structure établie à la suite de la révision de la LLONB l'an dernier. Nous sommes convaincus qu'en collaborant des retombées positives pour tous les acteurs du domaine judiciaire seraient possibles, notamment dans les délais observés et dans la mise en œuvre de la LLONB.

Collaboration des AJEF Atlantique

Les 14 et 23 juin dernier, Me Alexandre Vienneau a assisté à des rencontres avec la FAJEF et certains des représentants des autres provinces de l'Atlantique, dont ceux de l'AJEFNÉ, la SAF*Île, et le Réseau justice de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador.

Le but de ces rencontres était de faire un suivi du plan de mise en œuvre de la rencontre du 10 mars dernier dans le but de trouver une façon d'établir une meilleure collaboration entre les associations de l'Atlantique afin de mieux servir les avocat.e.s et le public francophone en Atlantique.



Du côté de l'Île-du-Prince-Édouard, dénombrier et identifier les avocat.e.s qui pratiquent en français s'avère très difficile. Il serait donc nécessaire et utile dans cette province de créer un répertoire ou une banque de données des avocats qui pratiquent en français. Ce travail de labourage pourrait également aider ultérieurement à jeter les bases pour la création d'une AJEF à l'ÎPÉ.

Il a également été constaté par la SAF*Île qu'il existe beaucoup d'insécurité linguistique auprès des avocat.e.s francophones de l'ÎPÉ en ce qui a trait à leur capacité à pratiquer le droit en français. Ceci s'expliquerait notamment par le manque de ressources juridiques et de formations en français pour les avocat.e.s francophones de la province.

Au début du mois de juin, la SAF*Île a aussi contacté Justice Canada, car elle est la dernière organisation à ne pas recevoir de financement de base de la part de Justice Canada. La SAF*Île est engagée depuis un moment sous forme de travail Pro Bono et il devient clair que le moment est venu d'avoir des ressources financières assignées, car l'ÎPE prend de plus en plus part et s'engage pour l'amélioration des services juridiques en français dans sa province à l'instar des autres organismes ayant ce mandat agrémenté d'un financement comme TNL ou encore les TNO.

Des rencontres ont également été menées avec des organismes qui offrent des services juridiques et l'information communiquée est qu'il n'y a pas vraiment de demandes de services juridiques en français.

Cela vient sans doute du fait que l'offre active n'est pas suffisamment promue. Or, lorsqu'on regarde le nombre de visites sur la version française de leurs sites web, il s'avère que le besoin existe. La question qui se pose est de savoir s'il y aurait une demande de service dans le cas où il y aurait plus de services en français visibles.

Enfin, la SAF*Île a eu des échos dernièrement que certains avocats du Nouveau-Brunswick qui souhaiteraient s'inscrire au Barreau de l'ÎPE ne peuvent pas le faire car, pour certains, ils n'ont pas fait le serment allégeance. En effet, l'ÎPE, TNL et l'Alberta sont les trois dernières provinces canadiennes qui exigent cela pour être membre du Barreau de la province. Une première étape serait de faire une demande auprès du gouvernement pour changer la loi. La SAF*ÎLE s'interroge sur la manière de procéder et voudrait connaître les expériences des AJEF à ce sujet.



Du côté de Terre-Neuve et du Labrador, c'est le même son de cloche qu'à l'ÎPÉ: dénombrer et identifier les avocat.e.s qui pratiquent en français s'avère très difficile, d'où la nécessité dans cette province aussi de créer un répertoire ou une banque de données des avocats qui pratiquent en français, ce qui pourrait du même coup aider à jeter les bases pour la création d'une AJEF.

Le Réseau de justice en français de FFTNL s'intéresse également à savoir l'intérêt des avocats francophones à accueillir des stagiaires francophones dans leur cabinet, ce qui contribuerait positivement à la rétention des francophones dans cette province, qui demeure toujours un problème pour la communauté francophone de TNL.

Du côté de la Nouvelle-Écosse, l'AJEFNÉ a récemment repris ces réunions régulières avec le ministre de la Justice de la Nouvelle-Écosse afin de porter les dossiers de revendication pour lesquels l'AJEFNÉ souhaite voir des avancés. Il s'agit d'une étape importante qui démontre que les discussions reprennent pour l'amélioration des services juridiques en français dans cette province.

À la fin du mois de mars, une table ronde a été organisée par l'AJEFNÉ pour les juristes de la province qui pratiquent en droit pénal. L'objectif de cette rencontre était de lancer les discussions autour de l'accès à la justice en français en N-É, des besoins et des défis, autant pour les justiciables que pour les juristes.

À la suite de cette rencontre, l'AJEFNÉ a identifié un projet : créer un sondage/enquête afin d'identifier les raisons pour lesquelles les justiciables ne demandent pas le procès en français. Le constat des juristes qui se sont exprimés en N-É est que le service en français n'arrive pas à être visible et à être légitime, car tout le système est anglophone. Pour les justiciables, ce n'est pas sécuritaire et cela apparaît comme un désavantage de choisir le service en français.

L'objectif du projet serait d'obtenir des données probantes ou des statistiques fiables pour pouvoir éventuellement émettre des recommandations et ainsi établir un plan d'action avec les principaux acteurs et partenaires.

Centre d'information juridique en français de l'Atlantique

Toujours dans une perspective de collaboration atlantique, l'AJEFNÉ, la SAF*Île, le Réseau justice de FFTNL et l'AJEFNB considèrent la possibilité de créer un Centre d'information juridique en français pour les provinces de l'Atlantique. Pour l'instant, l'AJEFNB a donné son accord de principe à ce projet et collabore avec les autres provinces, mais se garde tout de même un droit de regard d'exclusion du projet si elle est en désaccord quant aux modalités de financement et/ou de gestion.



À l'heure actuelle, seule l'AJEFNÉ possède un Centre d'information juridique dans les provinces de l'Atlantique. Or, il s'agit d'un Centre bilingue, offrant à la fois ses services en français et en anglais, tout comme les Centres des autres provinces (AJEFCB, AJEFA, AJEFS, AJEFM et AJEFO).

On se rappellera qu'à l'époque (2013) où Justice Canada avait mis fin au financement de base des AJEF, pour leur imposer l'ouverture d'un « Centre de proximité » (comme on le nommait à l'époque), l'AJEFNB avait catégoriquement refusé de faire ceci puisque cela ne cadrerait pas avec son mandat et aurait eu pour effet concret d'enlever l'aspect de revendication de notre association et du rôle communautaire qu'elle joue.

Or, à ce jour, les circonstances ont bien changé depuis 2013. En effet, aujourd'hui notre financement de base est confirmé (et bonifié), ce qui nous permet de maintenir notre rôle communautaire et poursuivre nos dossiers de revendications politiques et juridiques. Qui plus est, le Centre de l'Atlantique serait uniquement francophone et non bilingue, une condition sine qua non pour l'AJEFNB.

Création d'une bourse de l'AJEFNB

Lors de ses réunions du conseil d'administration en 2023, l'AJEFNB a décidé qu'elle allait explorer la possibilité de créer une fondation de l'AJEFNB afin d'octroyer des bourses aux personnes étudiantes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

Afin de sonder le terrain sur la viabilité de ce projet, qui est en phase exploratoire, un comité a été formé à l'interne. Nous lançons d'ailleurs l'invitation à nos membres de nous contacter afin de nous partager toute information qui pourrait nous être utile dans l'avancement de ce dossier.



AJEFNB c PNB et CLONB

On se rappellera que le 10 janvier 2022, la Cour du Banc du Roi avait rendu sa décision concernant les motions préliminaires qui avaient été déposées par la Province et le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick.

Dans sa décision, la Cour avait indiqué que l'AJEFNB aurait dû procéder par requête en révision judiciaire en vertu de la règle 69 des *Règles de procédure* du N.-B. et non par voie de requête ordinaire en vertu de la règle 16.04. Le dépôt d'une requête en révision judiciaire étant hors délai, la Cour n'avait pas autorisé l'AJEFNB à modifier sa requête. En effet, selon la Cour, l'AJEFNB devait procéder par voie de requête en révision judiciaire puisqu'elle sollicite la révision d'une décision administrative.

À cet égard, l'AJEFNB avait donc demandé la permission d'interjeter appel de la décision de première instance, car elle est fondée sur plusieurs erreurs. Cette permission lui a été accordée par la Cour d'appel du N.-B. et l'audition de l'appel a eu lieu le 18 octobre 2022, où Me Érik Labelle Eastaugh est intervenu au nom de l'AJEFNB.

Malheureusement, le 2 février 2023, nous avons appris que la Cour d'appel rejetait notre appel (2023 NBCA 7). Ce faisant, nous n'avons eu d'autre choix que de déposer une demande d'autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada au mois d'avril 2023.

En effet, l'appel proposé soulevait des questions de droit inédites qui mettent en cause des principes juridiques importants et qui méritaient d'être examinées par cette Cour en raison de leur nature même ainsi qu'en raison des conséquences importantes qui en découleraient pour le public, tant au Nouveau-Brunswick qu'à l'échelle nationale.

À notre avis, il était essentiel que la Cour suprême du Canada intervienne, car le jugement de la Cour d'appel :

- a) Ne tient aucunement compte, et en fait passe complètement sous silence, le texte, le contexte et l'objet de la LLONB, et fait violence à l'intention du législateur;
- b) Entre en conflit direct avec une jurisprudence constante de la Cour d'appel fédérale sur la portée du droit de recours conféré par la LLO fédérale, alors que ce recours repose sur un cadre législatif et constitutionnel quasi-identique; et



c) Limitera de façon importante l'accès à la justice en matière de droits linguistiques, en ce qu'il :

i) Prive la procédure de plainte auprès du commissaire aux langues officielles de son utilité car il pénalise les parties qui s'en prévalent ;

ii) Impose des limites importantes aux compétences du CLO qui n'ont aucune assise dans le texte de la LLONB ;

iii) Met en place un régime procédural bifurqué fondé sur la distinction nébuleuse entre une « décision administrative » et une « privation de droits linguistiques », distinction dénuée de tout fondement dans le texte, le contexte ou l'objet de la LLONB, et ce, alors que le législateur a prévu une procédure unique;

iv) Impose les exigences applicables en matière de révision judiciaire à de nombreux recours fondés sur la LLONB, alors que le législateur a prévu une procédure sui generis comme au niveau fédéral; et

v) Assujettit un nombre très important de recours à un pouvoir discrétionnaire non encadré, ce qui augmente sensiblement l'incertitude pour les plaignants/requérants;

Or, malheureusement, le 26 octobre 2023, nous avons appris que la Cour suprême du Canada a refusé notre demande d'autorisation d'appel dans ce dossier, ce qui met donc fin à celui-ci.

AJEFNB c JUSTICE CANADA

Le 29 novembre 2023, Me Gabriel Poliquin et Me Érik Labelle Eastaugh ont plaidé à Ottawa devant la Cour fédérale dans notre dossier où nous poursuivons Justice Canada, en raison de sa décision à l'époque de mettre fin au financement de base des AJEF. Lors de cette audience, nos avocats au dossier ont brillamment défendu la position de l'AJEFNB et nous attendons maintenant avec intérêt la décision de la Cour fédérale.

À titre de rappel, l'AJEFNB argumente que la décision du ministère de la Justice du Canada, datée du 28 mars 2013, d'éliminer le financement de base que recevait l'AJEFNB depuis 2003, était contraire aux paragraphes 41(1) et 41(2) de la *Loi sur les langues officielles* du Canada.

Le 18 septembre, la Cour fédérale a rendu sa décision, rejetant la demande de l'AJEFNB. La Cour indique que l'Association n'a pas été en mesure de démontrer que la partie VII de la LLO fournit une obligation de consultation de la part de Justice Canada. La Cour ajoute que l'Association n'a pas non plus été en mesure de démontrer que la décision de couper le financement de base était susceptible d'affecter négativement les communautés linguistiques officielles en situation minoritaire du N.-B.



Formations professionnelles

Depuis plusieurs années déjà, l'AJEFNB offre des formations professionnelles aux avocats et avocates francophones. Lors du dernier exercice financier, environ 150 personnes ont assisté à nos conférences. Voici le sommaire des formations qui ont été offertes du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 :

Date	Formateurs / Titre de la formation
2023-10-21	Érik Labelle Eastaugh, Raymond Théberge, Liane Roy et Pierre Foucher – Panel de discussion sur la <i>Loi sur les langues officielles</i> du Canada
2023-10-21	Michel Doucet, Shirley McLean et Pascale Rioux-Doucet – Panel de discussion sur la <i>Loi sur les langues officielles</i> du N.-B.
2023-11-24	Shawn Beaulieu – Développements en matière de conduite avec facultés affaiblies relativement à deux décisions récentes de la Cour suprême du Canada
2023-11-24	André Carroll – Changements récents à la <i>Loi sur les corporations commerciales sociétés par actions</i> au Nouveau-Brunswick
2023-11-24	Venessa Comeau Gerrard – La <i>Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes et la procédure devant la Cour</i>
2023-11-24	Marie-Eve Nowlan – Nouvelle <i>Loi sur la prise de décision accompagnée et la représentation</i>
2023-11-27	Florian Arseneault – Planification successorale
2023-11-28	Monica Barley – <i>Loi sur la prise de décision accompagnée et la représentation</i> et les expressions de volontés
2024-02-15	Jason Alcorn – Les cryptoactifs : une entrée en la matière
2024-03-06	Marie-Eve Nowlan – Le nouveau Règlement de la <i>Loi sur la prise de décision accompagnée et la représentation</i> est entrée en vigueur – qu'est-ce que cela signifie ?
2024-03-21	Jason Alcorn – Le processus d'appel public à l'épargne et comment devenir une société cotée en bourse
2024-03-26	Bruno Gélinas-Faucher – Développements récents en droit administratif
2024-03-28	Bruno Gélinas-Faucher – Le contrôle judiciaire des règlements et politiques



Séances d'informations juridiques - aînés francophones

Encore cette année, l'AJEFNB a offert des séances d'informations juridiques au grand public, partout dans la province, au sujet de la planification successorale. Au total, environ 481 personnes ont pu bénéficier de ces séances d'informations juridiques, qui ont été données par Me Florian Arseneault, Me Annie Daneault, c.r. et Me Mélanie McGrath, à la fois en présentiel (14 séances) et en virtuel (2 séances). Comme à l'habitude, les participant.e.s ont fort apprécié ces conférences, comme en témoigne les résultats de nos sondages :

100 % des participants ont répondu **oui** à la question suivante : Après la présentation, êtes-vous mieux informé(e) au sujet de vos droits ?

100 % des participants ont répondu **oui** à la question suivante : Pensez-vous que des séances de ce genre peuvent vous aider à mieux exercer vos droits ?

100 % des participants ont répondu **oui** à la question suivante : Est-ce que vous recommanderiez ces séances d'information à d'autres personnes ?

98,3 % des participants ont répondu **oui** à la question suivante : Est-ce que vous avez trouvé que le contenu de la séance répondait bien à vos besoins ?

Séances d'informations juridiques - écoles francophones

Encore cette année, l'AJEFNB a offert des séances d'informations juridiques aux jeunes francophones des écoles secondaires de partout dans la province, par l'entremise de son conférencier, Me Alexandre Vienneau.

Au total, nous avons offert vingt-et-une (21) séances dans neuf (9) écoles différentes, pour un total d'environ 492 élèves. Me Vienneau a réussi à couvrir plusieurs sujets dans ses présentations, ce qui fut très apprécié par les jeunes et les enseignants. Il vulgarise l'information juridique qui porte sur les sujets suivants :

- Rôle et mission de l'AJEFNB;
- Les droits linguistiques;
- Les carrières en droit;
- Le droit du travail (normes d'emploi);
- Les obligations du consommateur;
- Le droit des contrats;
- Le droit de la famille; et
- Les testaments et les procurations.



Voici les écoles qui ont pu bénéficier de ces conférences :

Date	École	Nombre d'élèves
Vendredi 29 septembre 2023	Fredericton	29
Vendredi 29 septembre 2023	Fredericton	29
Mardi 3 octobre 2023	Caraquet	29
Mardi 17 octobre 2023	Tracadie	29
Mardi 17 octobre 2023	Tracadie	27
Jeudi 19 octobre 2023	Shédiac	22
Mardi 24 octobre 2023	Bathurst	20
Vendredi 9 février 2024	Saint-Louis-de-Kent	9
Mardi 13 février 2024	Caraquet	15
Mercredi 21 février 2024	Grand-Sault	20
Mercredi 21 février 2024	Grand-Sault	20
Jeudi 22 février 2024	Bathurst	25
Vendredi 23 février 2024	Tracadie	17
Vendredi 23 février 2024	Tracadie	18
Mercredi 28 février 2024	Fredericton	58
Mercredi 28 février 2024	Fredericton	29
Mercredi 28 février 2024	Fredericton	29
Vendredi 15 mars 2024	Campbellton	21
Jeudi 21 mars 2024	Moncton	25
Jeudi 21 mars 2024	Moncton	25
Jeudi 21 mars 2024	Moncton	25
	TOTAL :	492



Séances d'informations juridiques - Harcèlement sexuel au travail

Dans le cadre du projet pancanadien de lutte contre le harcèlement sexuel au travail, Me Nicolette Belliveau a encore une fois offert trois conférences pour le compte de l'AJEFNB. Cette année, nous avons eu des partenariats avec le Centre d'accueil et d'accompagnement francophone des immigrants du N.-B. (CAFI) et le Réseau en immigration francophone du N.-B. (RINB) puisque la population cible était les immigrants et les nouveaux arrivants. Au total, nous avons eu neuf (9) participant.e.s., qui ont bien apprécié l'information juridique reçue.

Séances d'informations juridiques - pour les nouveaux arrivants issus de l'immigration

Cette année, le projet d'immigration, qui est supervisé par la FAJEF, portait sur le droit du travail canadien. Le 16 février 2024, Me Khalil Hajeri a donné, pour le compte de l'AJEFNB, une conférence aux personnes admissibles en vertu de l'accord de contribution du ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada. La conférence, dont le contenu a été élaboré par la FAJEF, a eu lieu de façon virtuelle et a été d'une durée d'environ 60 minutes, laquelle a été parsemée ici et là de questions relatives au contenu de la conférence.

Afin de joindre la clientèle visée, soit les résidents permanents et les réfugiés, l'AJEFNB a contacté divers intervenants et organismes du Nouveau-Brunswick, dont notamment les suivants :

- Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick (RIFNB);
- Association multiculturelle du Grand-Moncton (AMGM);
- Centre de ressources pour nouveaux arrivants au Nord-Ouest inc.; et
- Centre d'accueil et d'accompagnement francophone des immigrants du Sud-Est (CAFI).

La conférence s'est bien déroulée et a grandement été appréciée de la part des participants. Nous avons d'ailleurs reçu plusieurs commentaires positifs.



Merci à nos conférencières et conférenciers !



REPRÉSENTATIONS

1er avril 2023 au 31 mars 2024

Encore cette année, l'AJEFNB a été bien occupé, comme en témoigne ces nombreuses représentations par divers de ses employés et membres du conseil d'administration :

1er avril 2023 : Banquet des finissants de la Faculté de droit de l'Université de Moncton (Me Marie-Ève Nowlan, Me Érik Labelle Eastaugh et Me Alexandre Vienneau).

5 avril 2023 : Rencontre des directions générales du réseau de la FAJEF (Me Alexandre Vienneau).

14 avril 2023 : Rencontre de travail de l'AJEFNB (Me Florian Arseneault et Me Alexandre Vienneau).

17 avril 2023 : Rencontre des présidences et directions générales des organismes acadiens et francophones du N.-B. (Me Alexandre Vienneau).

24 avril 2023 : Rencontre des présidences et directions générales des organismes acadiens et francophones du N.-B. (Me Alexandre Vienneau).

25 avril 2023 : Réunion du conseil d'administration de l'AJEFNB.

16 et 17 mai 2023 : Rencontre annuelle du Comité consultatif sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles (Me Florian Arseneault et Me Alexandre Vienneau).



23 mai 2023 : Rencontre préliminaire du Comité pour la création d'une bourse de l'AJEFNB (Me Florian Arseneault, Me Alexandre Vienneau, Me Brigitte Ouellette, Mme Matteya Wendling et Mme Jennifer Démosthène).

12, 14 et 23 juin 2023 : Rencontres du réseau de la FAJEF et des AJEF atlantique (Me Alexandre Vienneau).

21 juin 2023 : Rencontre avec le Commissaire aux langues officielles du Canada (Me Florian Arseneault et Me Alexandre Vienneau).

21 juin 2023 : Rencontre des directions générales du réseau de la FAJEF (Me Alexandre Vienneau).



REPRÉSENTATIONS

1er avril 2023 au 31 mars 2024



28 juin 2023 : Rencontre des directions générales du réseau de la FAJEF (Me Alexandre Vienneau).

28 juin 2023 : Rencontre du Comité d'évaluation pour le Prix Jean Jacques Roy - Innovation municipale de l'AFMNB (Me Alexandre Vienneau).

12 juillet 2023 : Réunion du conseil d'administration de l'AJEFNB.

22 août 2023 : Rencontre du bureau de direction de l'AJEFNB (Me Florian Arseneault et Me Alexandre Vienneau).

25 août 2023 : Participation au tournoi de golf l'Omnium de l'Acadie organisé par la SANB (Me Marc André LaPlante et Me Alexandre Vienneau).

6 septembre 2023 : Réunion virtuelle avec le DG de l'AJEFNÉ - Collaboration de l'AJEFNB et l'AJEFNÉ (Me Alexandre Vienneau).

9 septembre 2023 : Réunion virtuelle des DG et présidences des AJEF de l'Atlantique (Me Alexandre Vienneau et Me Florian Arseneault).

12 septembre 2023 : Réunion du CA de l'AJEFNB.

13 septembre 2023 : Présentation à Moncton (N.-B.) de l'AJEFNB aux étudiants de 1ères années de la Faculté de droit de l'Université de Moncton (Me Alexandre Vienneau, Mme Jennifer Démosthène et Mme Matteya Wendling).



REPRÉSENTATIONS

1er avril 2023 au 31 mars 2024

13 septembre 2023 : Réunion virtuelle des DG membres du réseau de la FAJEF (Me Alexandre Vienneau).

13 septembre 2023 : Rencontre à Moncton (N.-B.) avec le chef du NPD (Jagmeet Singh) et divers intervenants des organismes francophones du N.-B. (Me Alexandre Vienneau).

1er octobre 2023 : Participation à Moncton (N.-B.) au tournoi annuel de golf organisé par l'AÉÉDUM (Me Alexandre Vienneau, Me Jason Larose, Me Renée Blanchard et Me André Carroll).

21 octobre 2023 : Panel de discussion à Moncton (N.-B.) sur la LLO fédérale, organisé par l'AJEFNB, dans le cadre du 45e anniversaire de la Faculté de droit de l'Université de Moncton.



21 octobre 2023 : AGA de l'AJEFNB à Moncton (N.- B.) à la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

2 novembre 2023 : Rencontre à Bathurst (N.-B.) du bureau de direction de l'AJEFNB (Me Florian Arseneault et Me Alexandre Vienneau).

8 novembre 2023 : Rencontre à Winnipeg (Manitoba) des DG membres du réseau de la FAJEF (Me Alexandre Vienneau).

9 novembre 2023 : Participation à une journée de formation organisée par la FAJEF et l'AIFI à Winnipeg (Manitoba) concernant le droit de la famille et la diversité ethnoculturelle (Me Alexandre Vienneau).



REPRÉSENTATIONS

1er avril 2023 au 31 mars 2024



14 décembre 2023 : Rencontre virtuelle avec la FJFNB afin de collaborer aux ateliers sur les débats pour les jeunes francophones du N.-B. (Me Alexandre Vienneau).

17 janvier 2024 : Visioconférence du réseau de la FAJEF (Me Alexandre Vienneau).

23 janvier 2024 : Réunion du CA de l'AJEFNB.

29 février 2024 : Rencontre entre l'AJEFNB et le Secrétariat aux langues officielles à Fredericton (Me Florian Arseneault et Me Alexandre Vienneau).

12 mars 2024 : Réunion du CA de l'AJEFNB.

15 novembre 2023 : Formation à Petit-Rocher (N.-B.) organisée par la SANB pour comprendre les états financiers des associations sans but lucratif (Me Alexandre Vienneau).

17 novembre 2023 : Réception à Bathurst (N.-B) en l'honneur de Me Basile Chiasson, c.r., pour l'obtention du prix Franklin O. Léger (Me Alexandre Vienneau).

29 novembre 2023 : Audience à Ottawa (Ont.) à la Cour fédérale dans le dossier AJEFNB c. Justice Canada (Me Gabriel Poliquin et Me Érik Labelle Eastaugh).



COMMUNIQUÉS

1er avril 2023 au 31 mars 2024

[26 avril 2023 : Communiqué de la FAJEF – Un investissement important annoncé dans le Plan d’action pour les langues officielles](#)

[11 octobre 2023 : Nomination de l’Honorable Mary T. Moreau à la CSC](#)

[2 novembre 2023 : Nomination de Maître Réjean Aucoin au Sénat](#)

[20 novembre 2023 – Nomination de l’Honorable Larry Landry comme juge en chef adjoint de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick](#)

[7 février 2024 : Nomination de Luc Roy à la Cour provinciale](#)



PRÉSENCE DANS LES MÉDIAS

[16 août 2023 : Radio-Canada - Fermeture des tribunaux dans la Péninsule : la cause sera entendue en cour mercredi](#)

PUBLICATIONS DU BREF

1er avril 2023 au 31 mars 2024

[Mai 2023 – Volume 52 – No 1](#)

[Août 2023 – Volume 52 – No 2](#)

[Décembre 2023 – Volume 52 – No 3](#)



CONSEIL D'ADMINISTRATION

2023 - 2024



FLORIAN ARSENEAULT
Président



DENIS LAVOIE
Vice-président



BRIGITTE OUELLETTE
Secrétaire-trésorière



TINA LAGACÉ-RIVARD
Rep. Carleton-Victoria



MARIE-EVE NOWLAN
Rep. Westmorland



MARILYNE ST-LAURENT
Rep. Restigouche



MONICA PLOURDE
Rep. Madawaska



HAROLD MICHAUD
Rep. Péninsule-Acadienne



ISABELLE CAISSIE
Rep. Fredericton



BRUNO GÉLINAS-FAUCHER
Rep. Corps professoral



PIERRE FOUCHER
Rep. Services juridiques



MATTEYA WENDLING
Rep. Étudiant.e.s



RÉSOLUTIONS ADOPTÉES par le Conseil d'administration

1er avril 2023 au 31 mars 2024

6 avril 2023 : Il est proposé que Matteya Wendling soit nommée sur le conseil d'administration de l'AJEFNB en tant que représentante des personnes étudiantes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton. La proposition est adoptée à l'unanimité.

25 avril 2023 : Il est proposé d'acheter la publicité de l'Acadie-Nouvelle pour le cahier spécial du 50e de la SANB au montant de 700,00 \$. La proposition est adoptée à l'unanimité.

12 juillet 2023 : Il est proposé que la date de notre prochaine AGA soit le 21 octobre 2023 à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. La proposition est adoptée à l'unanimité.

12 juillet 2023 : Il est proposé qu'on ajoute de façon permanente une section dans notre Bref où les autres provinces de l'Atlantique pourront partager de l'information, surtout de nature juridique, qui les concerne, mais que le Bref demeure une publication qui appartient à l'AJEFNB, qui est l'unique éditrice et auteure. La proposition est adoptée à l'unanimité.



RÉSOLUTIONS ADOPTÉES par le Conseil d'administration

1er avril 2023 au 31 mars 2024

12 juillet 2023 : Considérant la possibilité d'un projet visant la création d'un Centre d'information juridique en français pour les provinces de l'Atlantique, il est proposé que l'AJEFNB donne son accord de principe à ce projet et collabore avec les autres provinces (AJEFNE, SAF*Île et FTTNL) à sa création, mais tout en se gardant un droit de regard d'exclusion du projet si l'AJEFNB est en désaccord quant aux modalités de financement et/ou de gestion du projet. La proposition est adoptée à l'unanimité.

23 janvier 2024 : Il est proposé, et dûment appuyé, que l'AJEFNB fasse un don de 1 000,00 \$ au Banquet des finissants de la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Adoptée à l'unanimité.

12 mars 2024 : Il est proposé, et dûment appuyé, que Me Denis Lavoie soit nommé comme le représentant de l'AJEFNB au Comité des révisions de nominations à la magistrature. Adoptée à l'unanimité.



RÉSEAUX SOCIAUX ET ADHÉSIONS



293 adhésions pour 2023



129 abonnées



899 j'aimes
1 100 abonnées



www.ajefnb.nb.ca

Nombre de membres au fil des années

2004 - 258	2014 - 253
2005 - 264	2015 - 241
2006 - 232	2016 - 206
2007 - 270	2017 - 177
2008 - 277	2018 - non disponible
2009 - 249	2019 - 185
2010 - 275	2020 - 164
2011 - 245	2021 - 248
2012 - 246	2022 - 279
2013 - 221	2023 - 292



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AJEFNB 2024

Le vendredi 25 octobre 2024

- 8H30** Formation professionnelle (1.5 crédits) : *La Loi sur la protection du consommateur* - Professeure Catherine LeBlanc (pavillon Adrien-J.-Cormier, salle 136)
- 10H00** Pause café
- 10H15** Formation professionnelle (1.5 crédits) : *Le rôle des avocats dans la protection des droits de la personne en milieu de travail* - professeur Samuel LeBlanc (pavillon Adrien-J.-Cormier, salle 136)
- 12H00** Dîner et Assemblée générale annuelle de l'AJEFNB (pavillon Adrien-J.-Cormier, salle 136 et vidéoconférence)
- 13H00** Formation professionnelle (2 crédits) : *Les obligations déontologiques* - Me G. Robert Basque, c.r. (pavillon Adrien-J.-Cormier, salle 136)
- 15H00** Fin de la journée

On vous demande de confirmer votre présence aux formations professionnelles car les places sont limitées.

L'entrée est gratuite pour tous les membres

À noter cependant qu'un coût de **50\$** s'applique pour les non membres désirant assister aux formations professionnelles

Vous pouvez nous rejoindre par courriel à association@ajefnb.nb.ca ou sur notre site web www.ajefnb.nb.ca sous l'onglet Adhésion et boutique pour réserver votre place.



FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Au local 136 de la Faculté de droit de l'Université de Moncton

Le 25 octobre 2024, de 8h30 à 15h



CATHERINE LEBLANC

Professeure

**La Loi sur la protection
du consommateur**



SAMUEL LEBLANC

Professeur

**Le rôle des avocats dans la
protection des droits de la
personne en milieu de
travail**



G. ROBERT BASQUE, C.R.

Avocat

**Les obligations
déontologiques**





18, avenue Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton, (N.-B.) E1A 3E9
(506) 853 - 4151
association@ajefnb.nb.ca
www.ajefnb.nb.ca



L'AJEFNB est une association à but non lucratif. Créée en 1987, elle oeuvre activement à l'avancement de l'exercice du droit en français au Nouveau-Brunswick. Forte de ses 293 membres – avocates et avocats, juges, stagiaires, étudiantes et étudiants – elle occupe une place de choix sur la scène publique et politique.

OCTOBRE 2024

© AJEFNB